

# Maîtriser le droit d'expression des élus d'opposition

« Sécurisez vos espaces de parole et optimisez votre visibilité démocratique »

Le droit d'expression est un pilier fondamental de la démocratie locale, mais il est souvent source de tensions et d'incompréhensions. Cette formation vous donne les outils juridiques et stratégiques pour faire respecter vos espaces de communication (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux) et garantir que votre règlement intérieur est en parfaite conformité avec les dernières jurisprudences.

## Repères Clés

- **Durée** : 03 heures
- **Format** : En ligne
- **Effectif** : 5 à 15 participants.
- **Public** : Élus municipaux d'opposition.
- **Prérequis** : Être élu dans une commune de **plus de 1 000 habitants**

## Objectif Pédagogique

- Appréhender l'environnement juridique du droit d'expression (Article L. 2121-27-1 du CGCT).
- Comprendre la position du juge administratif sur les supports classiques et numériques.
- Détecter les clauses irrégulières d'un règlement intérieur pour exiger une mise en conformité.
- Connaître les démarches amiables et contentieuses pour rétablir un droit d'expression entravé.
- Identifier les limites de la liberté d'expression (diffamation, injure) pour prévenir les risques pénaux.

## Programme de la formation

### Module 1 — Le Cadre Légal et Jurisprudentiel

- L'article L. 2121-27-1 du CGCT : le socle de vos droits.
- Définition du « bulletin d'information générale » par le juge : du support papier aux réseaux sociaux.

### Module 2 — Le Règlement Intérieur (RI) : Audit et Opérationnalité

- Contenu obligatoire, procédure d'adoption et de révision du RI.
- Définition des modalités techniques des espaces d'expression.
- **Atelier pratique** : Audit de conformité pour identifier les clauses irrégulières.

### Module 3 — Stratégies de Mise en Conformité

- La phase amiable : négociation politique et leviers d'action.
- La phase contentieuse : comment saisir efficacement le juge administratif (Recours pour excès de pouvoir, référé).

### Module 4 — Responsabilité Pénale et Rédaction

- Le régime de responsabilité : Maire (directeur de la publication) vs Élu (auteur).
- Tracer la ligne rouge : distinguer la polémique politique de la diffamation et de l'injure.

### Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie active** : Quiz interactif en introduction pour tester ses idées reçues.
- **Atelier pratique** : Exercice sur des clauses types de règlements intérieurs.
- **Supports** : Remise d'un support pédagogique complet à l'issue de la formation.
- **Évaluation** : Quiz de validation des acquis et questionnaire de satisfaction.

### Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia **RABEHI** pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : [lydia.rabehi@aelo.info](mailto:lydia.rabehi@aelo.info)


- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit **Individuel à la Formation (DIF)**, financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

### Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

**Céline BONVALOT**

-  06 20 78 39 50
-  [celine.bonvalot@aelo.info](mailto:celine.bonvalot@aelo.info)